

Les archives du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives : organisation de la fonction et exploitation des fonds historiques d'un grand organisme public, acteur clé de la recherche

Sophie Delmas, Odile Frossard

Citer ce document / Cite this document :

Delmas Sophie, Frossard Odile. Les archives du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives : organisation de la fonction et exploitation des fonds historiques d'un grand organisme public, acteur clé de la recherche. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 173-182;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5061

Document généré le 15/03/2017

Les archives du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives : organisation de la fonction et exploitation des fonds historiques d'un grand organisme public, acteur clé de la recherche

Sophie DELMAS

Odile FROSSARD

Introduction

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)¹ a été créé par ordonnance du Gouvernement provisoire le 18 octobre 1945. Établissement public à caractère industriel et commercial, il atteint aujourd'hui presque 70 ans d'existence, et autant d'années de production d'archives publiques.

Dans le paysage de la recherche, le CEA a la spécificité de gérer en propre ses archives historiques. Fait marquant dans le développement de la fonction archives au CEA, cet acte volontariste n'a pourtant eu lieu que quarante ans après sa création. Dans quel contexte s'inscrit cet événement fondateur ? Que peut-on dire du développement de la fonction archives au CEA aujourd'hui ? Quelle présentation peut-on faire des fonds d'archives historiques conservés au CEA ?

¹ Le Commissariat à l'énergie atomique est devenu le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives en 2010.

La fonction archives au CEA

Dans les années 1950, les « pionniers de l'atome » avaient le sentiment de participer à des progrès scientifiques majeurs. Cette sensibilité transparait dans les propos de l'administrateur général Raoul Dautry (1945–1951) : « [...] je crains que nous ne puissions pas demain faire l'histoire française de la science et des techniques [...] et c'est parce que je craignais qu'il pût en être ainsi pour l'histoire des recherches atomiques que j'ai décidé que le CEA ne détruirait rien et remettrait tous ses documents à la garde des Archives de France »¹. Cependant aucune politique d'archivage efficace n'avait vu le jour, en dehors de quelques actions volontaristes comme une circulaire organisant la prise en charge des archives du siège² ou la demande du haut-commissaire aux personnes ayant participé aux débuts du CEA de retrouver les archives anciennes, mais rien de plus. Les années passèrent mais c'est vraiment le quarantième anniversaire du CEA en 1985 qui amena l'organisme à une réflexion sur la gestion de ses archives publiques.

40 ans, l'élément déclencheur et la demande d'autonomie

Le département des relations publiques et de la communication chargé de la commémoration du quarantième anniversaire du CEA redécouvre, à cette occasion, le passé du CEA et s'interroge sur la conservation de son patrimoine. Une réflexion interne est alors lancée et se concrétise par la remise d'un rapport conjoint de la Direction des archives de France (DAF) et du CEA en 1983 avec plusieurs propositions : la création d'un service d'archives au CEA, et l'établissement d'une convention DAF-CEA pour une autonomie de gestion des archives du CEA.

C'est dans ce contexte que les possibilités offertes par l'article 10 du décret 79-1037 du 3 décembre 1979 sont étudiées : un établissement public peut assurer la gestion de ses archives avec l'accord de son administration et de la Direction des archives de France. Le CEA, qui engage la démarche, se voit accorder en 1985, l'année même de ses quarante ans, son autonomie de gestion pour ses archives courantes, intermédiaires et historiques, le tout sous le contrôle scientifique et technique de la Direction des archives de France. Une convention CEA-DAF et un arrêté sur les archives du CEA formalisent

¹ Fonds Raoul Dautry. Archives nationales, 307 AP, carton 55, 1951.

² Situé 31-33 rue de la Fédération, Paris XV^e arrondissement (des années 1960 jusqu'en 2006).

l'ensemble du dispositif. L'article 3 de l'arrêté précise les missions du service chargé des archives du CEA :

- le contrôle de la conservation des archives courantes de l'établissement public ;
- la conservation ou le contrôle de la conservation des archives intermédiaires ;
- le versement, la conservation, le tri, le classement, l'inventaire et la communication des archives définitives.

On peut dire que ce début des années 1980 a vu une accélération des réflexions du CEA pour une gestion intégrée de ses archives. Le socle fondateur de la fonction « archives » au CEA est alors constitué avec une véritable assise réglementaire, associée à des moyens de stockage dédiés en 1987 (800 ml de rayonnages).

Le nouveau souffle du cinquantième anniversaire

En 1994, alors que le CEA s'apprête à fêter ses cinquante ans, la Direction des archives de France rend un rapport assez critique. Elle signale à la direction générale que ses archives ne sont pas bien gérées faute de moyens et de compétences. Cet anniversaire d'importance et ce constat peu amène poussent la direction du CEA à revoir son organisation. Une Mission archives et histoire est créée et est rattachée à la direction de la communication ; un archiviste professionnel est recruté avec l'aide des Archives de France ; une équipe de huit personnes est constituée ; la réhabilitation d'un bâtiment est décidée pour assurer toutes les fonctions d'accueil du public, de conservation et de gestion des archives historiques avec 3,7 kml de stockage ; un réseau de correspondants archives est mis en place. La dynamique engagée au début des années 1980 reprend donc après une période « creuse ».

L'accélération des années 1990 et 2000

Pour asseoir davantage le positionnement de la structure chargée du pilotage de la gestion des archives, la Mission archives et histoire fait place en 1997 à un service, niveau hiérarchique indispensable à la sensibilisation et à l'approche des décideurs. Le Service archives est vu comme la « tête de pont » de la gestion en aval des archives au CEA, pour ses archives définitives, et comme le coordonnateur de la politique archives du CEA pour l'amont. En 2002 et 2008, la structure s'étoffe avec deux archivistes de formation et renforce, d'une part,

l'action en amont vers les unités (tableaux de gestion, conseils, encadrement de traitement d'archives), et, d'autre part, l'action en aval de valorisation et d'exploitation des archives (consultation et recherche).

À l'approche des années 2000, le cercle des professionnels des archives en poste s'élargit avec l'embauche de deux archivistes hors Service archives, conséquence d'une opération importante de traitement d'archives anciennes sous l'impulsion du directeur des réacteurs nucléaires. En 2001, les deux archivistes recrutés pour une direction métier changent de mission et sont rattachés chacun à un site : Saclay (Essonne) et Cadarache (Bouches-du-Rhône) ; l'année suivante, un troisième archiviste complète le dispositif mis en place par la direction de l'énergie nucléaire (DEN)¹ pour Marcoule (Gard). C'est donc par les modifications d'organisation que l'on est passé d'un archiviste rattaché à une direction à un archiviste attaché à un centre, du regroupement d'archives à traiter à une centralisation d'archives intermédiaires, et cela pour trois des dix centres. En effet, le centre de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) et le centre de Grenoble (Isère) n'ont pas recruté d'archiviste professionnel ; quant à la direction des applications militaires (DAM), elle dispose d'une équipe dédiée à la gestion de ses propres archives avec un archiviste, mais pour l'ensemble de ses cinq centres. En 2013, il y a donc cinq archivistes professionnels placés dans les unités pour contribuer à la gestion amont des archives, et trois autres au Service archives pour assurer la coordination CEA et la gestion des archives définitives. En tout, un peu plus d'une vingtaine de personnes a la charge de la gestion des archives au CEA, dont six au Service archives.

La constitution d'une filière professionnelle

La recherche d'une gestion archives coordonnée a amené naturellement les professionnels du domaine à se doter d'un outil de gestion dédié tant pour les archives intermédiaires que définitives. C'est ainsi que tous se sont impliqués dans le projet « ARCADI », une application informatique identique à l'ensemble des gestionnaires d'archives, permettant de disposer d'un outil de gestion, de recherche et de demande de communication accessible *via* l'intranet. Au-delà de l'outil, du point de vue stratégique, un schéma directeur des archives CEA a été élaboré en 2010 pour, dans sa première version, identifier les stocks, les flux et les actions à programmer. Il a permis de sensibiliser, impliquer et responsabiliser les producteurs d'archives, mais aussi de mettre en

¹ La DEN est en partie issue de la direction des réacteurs nucléaires (DRN) évoquée plus haut.

visibilité la gestion des archives au niveau de la direction générale. En effet, le schéma directeur des archives du CEA, comme celui des systèmes d'information, est présenté et discuté en comité des systèmes d'information constitué par les directeurs du CEA et présidé par l'administrateur général adjoint. Outil de pilotage pour demain, le schéma directeur est l'expression des priorités à la fois des directions en matière de gestion des archives et de l'ensemble des archivistes, filière professionnelle, du point de vue technique.



Répartition des acteurs de la gestion des archives CEA sur les centres (2012)

Les archives historiques du CEA

Implanté à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), le Service archives assure la constitution et la gestion des fonds d'archives historiques. Aujourd'hui, il conserve près de cinq kilomètres linéaires d'archives. Ce métrage correspond à moins de 5 % du stock d'archives « papier » tout confondu conservé au CEA d'après les dernières estimations.

De la nature de la collecte

Les archives entrées au Service archives sont constituées de quelques entrées d'origine privée, mais surtout de versements en provenance directe des unités, ou après un passage dans les cellules d'archives pour quatre des dix centres. Les versements sont dus pour une bonne part à l'action menée par les archivistes de centres et à celle de personnels temporaires recrutés pour des opérations particulières.

L'une de ces actions d'envergure a été en 2006 la préparation du déménagement du siège parisien à Saclay (Essonne) : dix-mois d'opération et 10 % des quatre kilomètres linéaires recensés pour les archives historiques.

En 2013, l'accroissement des archives historiques reste soumis aux circonstances. En effet, si presque 300 ml d'entrées par an ne sont pas négligeables, le métrage moyen par versement reste faible : à peine 5 ml. Cet indicateur est le symptôme d'une gestion régulière et intégrée des archives encore peu pratiquée au CEA. Ceci s'explique par le fait que la grande majorité des unités ne dispose pas de tableaux de gestion et a, en revanche, beaucoup de place pour stocker ses archives.

De la spécificité du CEA aux spécificités de ses archives historiques

Première spécificité : des domaines publics multiples – le CEA étant placé à la croisée de trois grands domaines, ce qui a pour conséquence de réunir dans ce seul organisme des archives que l'on ne trouverait sans doute pas aux seules Archives nationales. En premier lieu, la recherche publique : le CEA est un organisme public de recherche à finalité industrielle et commerciale ; en second, les relations internationales : le CEA intervient en tant qu'appui

technique nucléaire pour le quai d'Orsay et de manière générale pour le gouvernement ; et enfin, le domaine de la défense : le CEA est un acteur de la dissuasion nucléaire et de la sécurité nationale.

Deuxième spécificité : des disciplines scientifiques multiples – les recherches faites au CEA étant variées, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, aussi bien dans le domaine des énergies « bas carbone » (nucléaire, solaire) que dans celui des technologies pour l'information (nanotechnologies), de la santé (imagerie médicale, génomique) et de la défense. En 2012, le CEA est le premier organisme public de recherche déposant de brevets et le deuxième déposant pour la France.

Troisième spécificité : certaines activités historiques nucléaires sont détachées du CEA. À ce contexte, il faut ajouter que le CEA est à l'origine de l'essentiel de l'industrie nucléaire française, comme de la constitution d'autres structures institutionnelles. On citera, par exemple pour l'industrie, la recherche et l'exploitation minière de l'uranium, « décrochée » du CEA en 1976 pour créer la COGEMA, aujourd'hui AREVA. Pour les institutionnels, l'exemple de la gestion des déchets radioactifs, avec la « sortie » d'une unité CEA, pour devenir, par la loi Bataille de 1991, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) ; et plus récemment encore, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) aussi sorti du giron du CEA avec la création de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en 2002. De fait, si l'origine de ces différentes entités se retrouve au CEA, les archives CEA correspondantes ont cependant suivi les nouvelles structures.

De l'intérêt des fonds d'archives CEA

En résumé, la production d'archives CEA reflète cette diversité et permet d'étudier autant l'histoire du CEA que l'histoire des sciences (robotique, nucléaire, astrophysique, biologie), en passant par la sociologie (les filières de recrutement) ou encore l'histoire des relations internationales au travers des liens du CEA avec les instances inter-gouvernementales et les collaborations scientifiques (relations avec l'Euratom, les États-Unis, etc.).

Pour les années les plus anciennes, même lacunaires, les archives ayant survécu sont « précieuses ». C'est le cas du Comité scientifique (1946-1950), organe de direction créé par Frédéric Joliot-Curie (premier haut-commissaire à l'énergie atomique) qui abordait les affaires les plus variées durant cette période pionnière : recrutement, organisation, travaux, etc. L'absence de collecte

régulière et organisée au cours des cinquante premières années n'a pas facilité la transmission des archives des débuts.

En ce qui concerne le contenu des fonds, archives administratives et organisationnelles sont bien représentées comme celles de la direction générale. La raison de leur conservation trouve ses origines tant dans la tradition administrative que dans les premières années de la fonction archives CEA dédiée aux archives du siège. Quant à l'activité de recherche, elle est documentée par le suivi des programmes (stratégie) et par des fonds de laboratoires, de manière inégale. En effet, tous les laboratoires ne remettent pas de manière systématique leurs archives. Ces différences s'expliquent tant par la sensibilité historique de certains chercheurs que par la relation que les chercheurs entretiennent avec leurs propres archives. En effet, on peut distinguer deux catégories de laboratoires : ceux qui publient, et ceux qui, liés par contrat avec un industriel ou l'État, ne publient pas leurs résultats. Les premiers n'ont pas vraiment besoin de leurs archives, alors que les seconds les considèrent comme leur vrai capital. Enfin, l'intérêt inégal pour les archives est également lié à la rapidité des évolutions scientifiques. Certaines spécialités ressentent l'utilité des archives à l'échelle de quelques mois, par exemple dans les nouvelles technologies. Suivent assez vite derrière les biologistes et bien loin, on aura les chercheurs du nucléaire qui conçoivent des installations devant vivre 40 ans, et générant des déchets à conserver parfois sur plus de 300 ans.

Les archives historiques comportent certes une forte proportion de dossiers « papier », mais aussi des fonds de photographies, films et vidéos, brochures, affiches. En effet, le CEA a depuis toujours eu une mission de diffusion des connaissances auprès du grand public. Très demandé, ce type de document induit cependant une gestion des droits d'auteurs pas toujours courante dans d'autres services d'archives. Enfin, le Service archives réalise des enregistrements de témoignages de salariés et retraités. Ces enregistrements s'attachent à évoquer avec le témoin son origine sociale, sa formation, sa carrière tant au CEA qu'en dehors, en favorisant avant tout son ressenti. Cette collecte, privilégiant l'humain, complète les sources papier ne rendant pas nécessairement compte de cet aspect.

De l'exploitation des archives historiques

Les archives historiques ont deux types de public : un public externe au CEA et un public interne, les salariés du CEA. Ces derniers représentent environ 75 % des demandes de recherches et de communications chaque année.

Pour l'interne, une part notable des communications est d'ordre scientifique et correspond à la consultation sur Intranet d'une base de notes et rapports techniques de laboratoires non publiés : plus de 50 % des documents demandés sont commandés pour reproduction *via* cette base de données ACSEL. En second viennent les fonds d'images régulièrement sollicités à des fins de « communication » pour illustrer une publication, un anniversaire...

À l'opposé d'ACSEL, qui permet la commande de documents précis, certaines demandes ne sont pas des commandes de cotes précises. Ces demandes vont de la recherche d'un document connu mais non localisé à des questions très ouvertes : « qu'avez-vous sur... ? ». En effet, l'existence d'une gestion interne au CEA des archives historiques confère au Service archives une place particulière dans l'organisme. Son intégration en fait une « fonction support », dont les autres unités attendent écoute et réactivité, notamment du fait de leur éloignement géographique¹.

Pour l'externe, les deux raisons principales des demandes sont la recherche historique et la recherche d'illustrations à des fins de « communication » d'une part, et d'autre part la recherche d'illustrations à des fins de publication (iconographes d'éditeurs pour illustrer des ouvrages, sites Internet ou productions audiovisuelles).

Enfin, le fait que le CEA soit mal connu, jusqu'à parfois faire un raccourci rapide entre « nucléaire » et « CEA », oblige régulièrement à réorienter les demandeurs. L'industrie du radium des années 1920 n'est pas du ressort du CEA créé en 1945, ni même l'activité des centrales nucléaires dont EDF est l'exploitant : tout ce qui a trait au nucléaire ne concerne pas uniquement le CEA.

Dans la pratique, les demandes de recherches et de communications, comme les réponses, se font majoritairement par correspondance et par messagerie électronique. Si le Service archives utilise largement la numérisation des documents et la messagerie pour l'interne, aujourd'hui il nous faut constater que les attentes du grand public induisent les mêmes pratiques.

¹ Le CEA est composé de 10 centres dans 8 régions.

Conclusion

Un réseau d'archivistes s'est progressivement développé et structure aujourd'hui la fonction archives au CEA. Au-delà du cercle des professionnels, l'avenir pourrait être de concentrer les efforts de tous dans l'assistance et l'autonomie apportées aux unités productrices. L'objectif de doter l'ensemble des unités du CEA de tableaux de gestion reste à réaliser malgré des actions notables dans ce domaine, mais dispersées. Par ailleurs, les possibilités offertes par l'intranet et l'application ARCADI sont loin d'avoir été toutes déployées, ces outils proposant de réelles opportunités pas encore complètement exploitées. Enfin, la constitution des fonds d'archives historiques et leur valorisation sont un autre enjeu majeur au cœur de l'action de la fonction archives du CEA. Un comité des archivistes créé en 2012 devrait aider à partager et à échanger sur ces objectifs tout en conciliant les attentes des producteurs sur les centres. Par exemple, le besoin d'information pour l'assainissement et le démantèlement amène à conserver en archivage intermédiaire sur les centres les archives sur des durées très longues : de fait, les archivistes de centre se trouvent davantage au cœur d'un dispositif de gestion de l'information que de la simple gestion de stocks d'archives. Reste que le prochain défi majeur pour le CEA sera le développement d'un archivage électronique, et cela d'autant plus que les producteurs vivent aujourd'hui au rythme de la production et des échanges numériques.

Sophie DELMAS
Responsable des recherches et communications
CEA
Sophie.delmas@cea.fr

Odile FROSSARD
Chef du Service archives
CEA
Odile.frossard@cea.fr